

1751 ENCYCLOPEDIE DE DIDEROT ET D'ALEMBERT

MÉDIATEUR, s. m. (*Théol.*) celui qui s'entremet entre deux contractants, ou qui porte les paroles de l'un à l'autre pour les lui faire agréer.

MEDIATION, s.m. (*Politique.*) lorsque des nations se font la guerre pour soutenir leurs prétentions réciproques, **on donne le nom de médiateur** à un souverain ou à un Etat neutre, qui offre ses bons offices pour ajuster les différends des puissances belligérantes, pour régler à l'amiable leurs prétentions, & pour rapprocher les esprits des princes, que les fureurs de la guerre ont souvent trop aliénés pour écouter la raison, ou pour vouloir traiter de la paix directement les uns avec les autres. Pour cet effet, il faut que la *médiation* soit acceptée par toutes les parties intéressées; il faut que le *médiateur* ne soit point lui-même engagé dans la guerre que l'on veut terminer; qu'il ne favorise point une des puissances aux dépens de l'autre; en un mot, il faut que faisant en quelque façon les fonctions d'arbitre & de conciliateur, il se montre équitable, impartial & ami de la paix. Le rôle de conciliateur est le plus beau qu'un souverain puisse jouer; aux yeux de l'homme humain & sage, il est préférable à l'éclat odieux que donnent des victoires sanguinaires, qui sont toujours des malheurs pour ceux mêmes qui les remportent, & qui les achètent au prix du sang, des trésors & du repos de leurs sujets.

LE CONFLIT DANS SON ENSEMBLE



L'escalade du conflit

Violence

(conviction que l'autre est de mauvaise volonté, mauvaise foi et / ou méchant)

Rupture du dialogue

(impossibilité de s'écouter)

Agressivité

(volonté d'imposer sa vision du monde)

Incompréhension

(fermeture à la position de l'autre et logique binaire)

Désaccord

(2 positions antagonistes)

Problème



L'Esprit de la Médiation

S'engager en Médiation, c'est

- privilégier une **alternative** au contentieux
- privilégier l'**intelligence collective**
- privilégier la **coopération** plutôt que la compétition
- être meilleur ***avec*** plutôt que *contre*
- passer de positions non négociables à une **négociation des besoins**
- s'inscrire dans un dialogue pour construire un **sens commun**

CONVAINCRE les parties de l'intérêt de la Médiation

Responsabilité : c'est votre affaire! Maîtriser la défense de vos intérêts

Pérennité: répondre à un besoin d'apaisement durable des relations

Confidentialité : négocier sans risque de publicité

Rapidité : des délais maîtrisés avec quelques séances de quelques heures

Efficacité : de 50 à 70 % d'accords en médiation... et 100% d'exécution

Rentabilité : un règlement fiable du litige à moindre coût

Liberté : possibilité d'arrêter la médiation à tout moment

Globalité : résoudre le différend dans tous ses aspects et enjeux

Simplicité : un cadre simple et un processus souple

Ouverture : possibilité inviter toute personne concernée par le conflit

Le cadre déontologique de la Médiation

(Cf. *Code de conduite européen* pour les médiateurs de 2004
et *Code national de déontologie* des médiateurs de 2009)

➤ **Impartialité**

➤ **Neutralité**

➤ **Confidentialité**

➤ **Indépendance**

Le cadre pratico-pratique de la Médiation

➤ **Espace**

➤ **Temps**

➤ **Acteurs**

➤ **Coût**